

NAGE AVEC PALMES EAU LIBRE SAISON 2021

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE JUNIOR

Championnat du Monde
San Andrés Islas (Colombie)
Du 23 au 29 septembre 2021

Validées par le CDN FFESSM en date du 12/12/2020

A - OBJECTIFS

A1 - L'objectif principal de la saison est le Championnat du Monde Junior.

A2 – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer dans le « top 10 » en individuel
 - SF (H/F) : 5 km – 1 km
 - BI (H/F) : 3 km – 1 km
- ✓ Engager des relais capables d'être classés dans le « top 4 »
 - SF (Mixte) : 4x2 km
 - BI (Mixte) : 4x1 km
 - SF/BI (Mixte) : 4x250m (course par élimination)
- ✓ Rappel : 4 nageurs maximum par épreuve individuelle / 1 équipe maximum par reli

A3 – L'ambition :

- ✓ Gagner au moins 2 médailles dont 1 en reli
- ✓ Se classer dans les 9 meilleures nations au rang médailles (dans les 7 au rang finales)

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

CONDITIONS À RESPECTER

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – L'âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est de 14 ans révolus.

B3 - Un sportif prétendant obtenir sa sélection en Équipe de France s'engage à respecter le règlement commun à toutes les disciplines compétitives de la FFESSM relatif aux sélections en Équipe de France.

COMPÉTITIONS DE PRÉSÉLECTION ET SÉLECTION DÉFINITIVE

B4 – La présélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du Championnat de France Eau Libre de la saison en cours.

B5 – La sélection définitive sera établie à l'issue du programme de préparation terminale tel que prévu au chapitre « G ».

CONDITIONS A SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS DE PRÉSÉLECTION

B6 – Sauf dérogation du DTN, pourront participer aux épreuves présélectives en Équipe de France, les seuls sportifs, qui, au cours de la saison 2021 (conditions cumulatives) :

- ✓ Se sont qualifiés au championnat de France Eau Libre de la saison en cours
- ✓ Ont réalisé un Temps Minima Junior Eau Libre (TMJ EL) à l'occasion d'un meeting national de la saison en cours ou du championnat de France Piscine Elite N1 2021

B7 - En référence à l'article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect des règlements sportifs NAP en vigueur de la FFESSM et/ou de la CMAS seront prises en considération.

B8 – Les TMS EL sont précisés au chapitre « I » du présent règlement.

C – PERFORMANCES A REALISER

C1 – Seront proposés à la présélection en Equipe de France Junior, les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions de sélection, chez les féminines et les hommes, au classement général toutes catégories confondues :

- ✓ Se classer dans les 2 premiers d'une des épreuves individuelles suivantes :
 - SF : 5 km – 2 km (pour la pré-sélection au 1 km)
 - BI : 3 km – 1 km

D – DEPARTAGE

D1 – En cas d'égalité pour la 2^{ème} place, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TMJ EL au cours de la saison sera proposé à la sélection.

D2 - En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances dans une distance correspondant à une épreuve de relai pendant la compétition de pré-sélection sera proposé à la sélection.

E – REPÊCHAGE

E1 – En cas de quota disponible à l'issue des épreuves présélectives, le repêchage d'un sportif classé dans les 2 premiers d'une des épreuves individuelles de la compétition de présélection qui n'aurait pas réalisé 1 Temps Minima Junior Eau Libre (TMJ EL) lors du championnat de France Piscine Elite N1 2021 pourra être étudié par le comité de sélection à la condition que celui-ci ait réalisé au moins 1 Temps Minima Junior Eau Libre (TMJ EL) à l'occasion d'un meeting national ou d'une manche de coupe du Monde des clubs de la saison 2021.

F - LISTE NOMINATIVE DES PRÉSÉLECTIONNÉS

F1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la présélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France

F2 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relai, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats

internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de pré-sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être présélectionné.

F3 – Seuls les sportifs en conformité avec l’article B1 du présent règlement seront présélectionnés en Equipe de France.

F4 - La liste des présélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

F5 - Un sportif sélectionné ou présélectionné en Équipe de France s’engage à respecter la convention en Équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d’action mis en place à l’issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

G - LISTE DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

G1 – La sélection définitive d’un sportif sera confirmée par le DTN à l’issue de la préparation terminale de l’équipe de France que si son comportement, son engagement et son niveau de performance sont conformes aux objectifs fixés à l’article A2 du présent règlement.

G2 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraîtra au plus tard le vendredi 27 août 2021.

H - ENGAGEMENTS

H1 – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l’ordre des relais, relèvent du seul choix de l’entraîneur national en chef de l’Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second. Les choix sont validés par le DTN.

H2 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relais si besoin.

H3 – A l’exception du relais multiple 4x450 m, un relais France Junior ne sera constitué que si les performances réalisées par les 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes lors des épreuves individuelles du championnat du Monde Junior permettent de répondre aux objectifs précisés à l’article A2.

H4 – Le relais multiple 4x450 m sera constitué des 2 meilleures féminines et les 2 meilleurs hommes sélectionnés en équipe de France Junior pour participer aux épreuves individuelles du 1 km SF et du 1 km BI.

I – TEMPS MINIMA JUNIOR EAU LIBRE (TMJ EL)

Compétitions support : un meeting national de la saison en cours ou championnat de France Elite N1 piscine 2021

Conditions de réalisation : piscine de 50 mètres - chronométrage électronique

EPREUVES EN MONOPALME

- ✓ 1000 SF Eau Libre

800 SF	Homme	Femme
TMJ EL	07:12	07:37

- ✓ 5000 SF Eau Libre

1500 SF	Homme	Femme
TMJ EL	13:55	14:50

EPREUVES EN BIPALMES

- ✓ 1000 BI Eau Libre
- ✓ 3000 BI Eau Libre

400 BI	Homme	Femme
TMJ EL	03:54	04:14

Rappel : les TMJ EL sont établis pour l'olympiade 2017 – 2020 en référence aux temps réalisés par les meilleurs sportifs internationaux « Eau Libre » dans les épreuves du 800 SF et du 1500 SF en piscine lors du dernier championnat du Monde Junior.